

Christian VANNESTE

Député du Nord

Objet : *nouvelle conjugalité*

Paris, le 11 juin 2008

Cher(e) collègue,

Lors de la présentation d'un amendement après l'article 5 du projet de loi de Modernisation de l'Economie, ouvrant l'accès au statut de « conjoint collaborateur » aux partenaires d'un PACS, Hervé NOVELLI, par ailleurs excellent Ministre, a célébré « la nouvelle conjugalité » et la nécessité de lui permettre le bénéfice de l'égalité avec les conjoints unis par le mariage.

Sans insister sur cette nouvelle mesure, marquée en plus par un revirement de ton à l'égard d'une disposition imposée par la gauche et que nous avons combattue, je voudrais attirer votre attention sur trois points.

Premièrement, l'instauration du PACS visait à offrir une solution à des couples pratiquant un comportement sexuel d'ordre privé et sur l'intérêt social duquel chacun devrait pouvoir s'exprimer. Le résultat de cette mesure est proprement catastrophique puisqu'elle a torpillé le mariage et contribué à la précarité des unions hétérosexuelles et à l'indispensable solidité des familles pour la cohésion de notre société. Les chiffres sont éloquentes : les PACS sont passés de 6 211, en 1999, à 102 012, en 2007. Si en 1999, 42% des PACS étaient des unions homosexuelles, celles-ci ne sont plus que 7% en 2006. L'augmentation des dissolutions de PACS entre 2006 et 2007 est de 31,86% avec 13 474 dissolutions en 2007. Parallèlement, le nombre de mariages est en 2006 à son plus bas niveau depuis 1995, puisque 274 000 mariages civils ont été célébrés pour 77 362 PACS signés. Il est aisé de comprendre qu'en raison d'un coût plus faible et d'une dissolution plus facile, le PACS tend à être choisi par beaucoup de couples qui anticipent la précarité de leur union, et ne favorisent pas ainsi la création d'une famille.

En second lieu, il me semble assez dangereux que la majorité actuelle laisse entendre par son évolution sur les questions *sociétales* que celles-ci sont la chasse gardée de la gauche qui dans ce domaine a toujours raison,

Cabinet Parlementaire

Tél.: 01.40.63.71.73

101, rue de l'Université 75007 Paris

Fax : 01.40.63.78.06

cvanneste@hotmail.fr

www.christianvanneste.fr

puisqu'elle prend à son compte le « progrès naturel », comme si ce progrès ne correspondait pas, en fait, à un effondrement lent mais néanmoins certain de nos sociétés, comme si cet affaiblissement de nos structures *sociétales* pouvaient aller de pair avec un progrès et une solidité de notre économie.

Enfin, nous nous faisons de plus en plus une spécialité du domaine économique et certains de nos adversaires prétendent même nous rejoindre dans notre libéralisme. Il est à craindre que le libéralisme qu'ils évoquent soit davantage le libéralisme *sociétal* que le libéralisme économique. Quant à nous, je ne crois pas pertinent que nous limitions notre action à ce domaine en nous contentant d'être les plombiers de l'économie, attachés à réparer par une tuyauterie de plus en plus compliquée, et qui n'est pas sans évoquer les célèbres Shadocks, les fuites provoquées par les fautes lourdes de nos adversaires. La complexité et la révision permanente sont sources d'insécurité juridique et d'inefficacité économique.

Livrant à votre réflexion ces quelques idées et dans l'attente d'une réponse éventuelle, je vous prie de croire, cher(e) collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Christian VANNESTE